EXTRAIT DE LA PLAQUETTE D'INFORMATION
VILLE D'APT

Les zones à risques sur la commune d'Apt

- Zone inondable
- Zone de transport de matières dangereuses
- Zone de feu de forêt
- Zone de mouvement de terrain

La zone de séisme couvre l'ensemble du territoire communal, aussi elle n'est pas représentée sur cette carte.

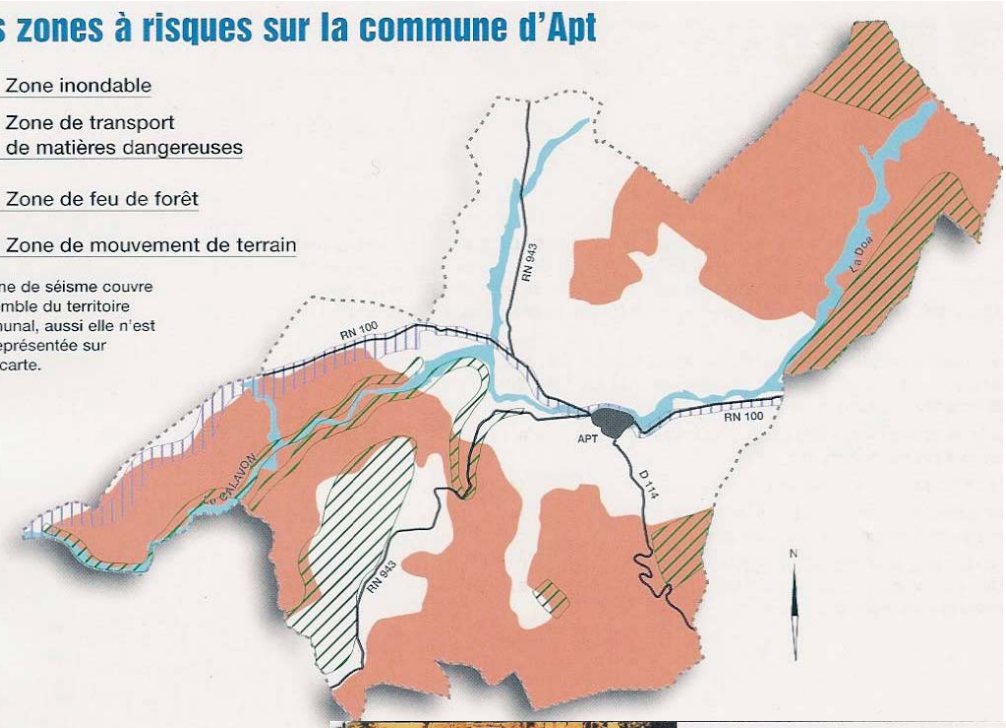

séisme

Les mouvements du sol

Situé entre les failles de Cavaillon et de la moyenne Durance, Apt est au cœur d'une zone de faible activité sismique. Néanmoins la commune peut être touchée par des séismes, se manifestant à la surface du sol par des vibrations.

De nouvelles normes obligatoires pour la sécurité

Au cours d'un séisme, les bâtiments doivent réagir dans un temps très court aux mouvements du sol. La rupture survient s'ils n'ont pas été conçus pour y résister. Afin de leur permettre un comportement assurant la sauvegarde des vies humaines, des règles de construction dites parasismiques ont été définies.

Plan d'Occupation des Sols et permis de construire indiquent que la conception et la construction des nouveaux bâtiments doivent respecter ces règles.
Elles peuvent être mises en œuvre dans des bâtiments nouveaux à un coût acceptable, environ 1% de la construction. Leur respect et leur vérification, dans l'intérêt de la sécurité des futurs occupants de l'habitation, sont de la responsabilité des propriétaires. En effet, la commune n'a pas la compétence pour vérifier la conformité technique du projet.

En ce qui concerne les bâtiments existants, le renforcement pour les rendre parasismiques est en général coûteux.
Cependant, certaines dispositions peuvent être prises à moindre frais pour restaurer et réhabiliter les maisons et les bâtiments anciens. Renseignez-vous auprès de la Direction Départementale de l'Equipement.

Seisme

Comment s'organisent les secours ?

Aucune mesure scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine, le moment où surviendra le séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible. Dans le cas d'un séisme général et de forte intensité, le Préfet de Vaucluse déclenche le plan ORSEC spécifique à ce risque.
La Direction Départementale des Services d'Incendies et de Secours de Vaucluse déploie le personnel et le matériel spécialisés dans les interventions de sauvetage en décombres. En outre, elle active sans délai un détachement d'intervention catastrophe comprenant des équipes cynophiles, des médecins spécialisés en médecine de catastrophe et des sauveteurs rompus aux techniques de détection de sauvetage et de déblaiement. La DDASS déclenche également un Plan d'hébergement ainsi que des mesures de salubrité et de prévention des maladies contagieuses.

Quels gestes adopter ?

Pendant :

Abritez-vous sous un meuble.

Éloignez-vous des bâtiments. Pour vous protéger des chutes d'objets.

Après :

Evacuez les bâtiments.

Écoutez France Inter (88.6 Mhz) ou Radio France Vaucluse (100.4 Mhz) pour connaître les consignes à suivre.

Coupez l'eau, le gaz, l'électricité.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.